

Port Autonome de Marseille

2 2

---

## TUNNEL DU ROVE

---

DELIMITATION DE LA ZONE SOUMISE A UN RISQUE

DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE DE "LE ROVE"

SECTEUR "LE LOGIS NEUF"

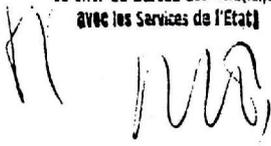
---

PLAN MASSE ET

PLAN PARCELLAIRE

---

VU pour être annexé à l'arrêté  
préfectoral en date de ce jour  
MARSEILLE, le 26 NOV. 1986  
Le Chef du Bureau des Relations  
avec les Services de l'Etat

  
Martine BERZOLLA

DOCUMENT VALANT  
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)  
en Application de l'Article 40.6  
de la loi du 22 Juillet 1987



